

Le Service ARchives et DOcumentation (SARDO)

Historique :

Avant 1988 : les archives de la SNCF sont conservées par chaque service dans les bureaux, les caves, les greniers, les halles et dispersées partout en France.

1988 : création d'une « Division des archives » au sein du Service général de SNCF (travaux d'inventaires et de recensements, premières opérations de transferts d'archives vers une halle en Seine-et-Marne)

Années 90 : création de 3 centres d'archives (Villeneuve-Prairie en 1993 ; Le Mans en 1995 ; Béziers en 1998)

2006 : création du Service Archives Documentation (SARDO)

- Les centres d'archives sont rattachés au SARDO,
- Création d'un pôle expertise et recrutement de 4 experts archives,
- Rattachement du laboratoire central de micrographie (rebaptisé CMTA) et du CDI au SARDO

Entre 2006 et 2012 : le SARDO est rattaché à la Présidence SNCF puis à la Direction juridique Groupe

2012 : le SARDO est rattaché à la Direction Stratégie ferroviaire et régulation (SFR)

2013 : rattachement de la médiathèque au SARDO

2015 : rattachement du Pôle SYSPRE au SARDO (gestion des textes de prescription de toute l'entreprise)

Ses missions :

Aujourd'hui, au sein du Groupe public unifié et des Filiales, le Service Archives Documentation définit la politique d'archivage et documentaire qui permet de garantir une bonne gestion de l'information tout au long de son cycle de vie.

Cette politique d'archivage a pour objectifs :

- Avoir une traçabilité permanente de l'information ;
- Pouvoir justifier des droits, des engagements et de l'exécution des obligations de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés et partenaires en cas d'audit, de contentieux (obligations légales et réglementaires) ;
- Préserver et sécuriser l'information stratégique dans le contexte de l'ouverture à la concurrence ;
- Sauvegarder la mémoire opérationnelle de l'entreprise

Pour cela, son action est de :

- Coordonner la politique d'archivage de l'entreprise,
- Veiller au respect des obligations légales et réglementaires,
- Assurer la liaison avec le Service interministériel des Archives de France (SIAF),
- Aider, conseiller et assurer la collecte et les éliminations,
- Gérer et administrer les Centres d'archives,
- Coordonner la conservation externalisée de certaines archives.

Le SARDO doit veiller au respect des obligations légales et réglementaires :

Au-delà des seuls objectifs propres aux besoins de l'entreprise, le statut d'archives publiques des fonds SNCF implique le respect des règles suivantes :

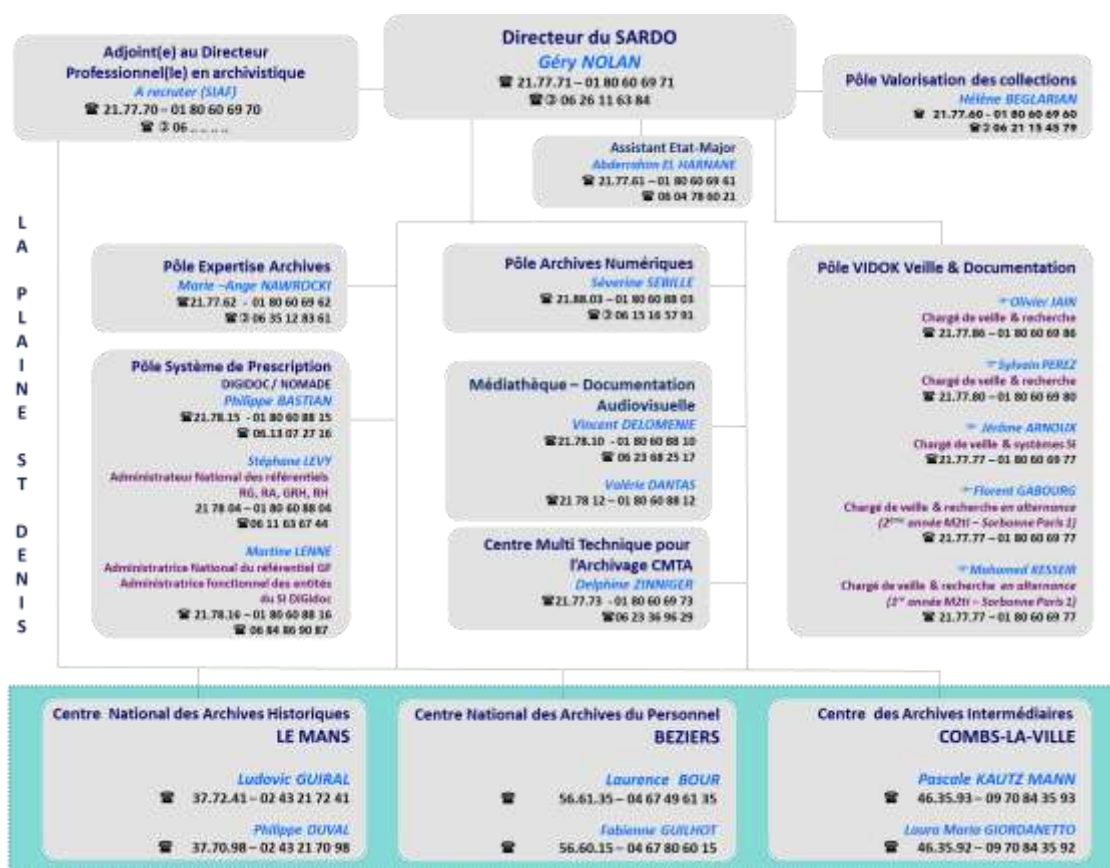
- Obligations légales de gestion et de conservation (Circulaire du Premier ministre du 02/11/2001) ;
- Les éliminations réglementaires d'archives SNCF sont soumises à autorisation du SARDO.

Ainsi, des règlements internes en matière d'archivage ont été rédigés en ce sens :

- SNCF a entrepris la constitution d'un corpus de textes de prescription sur l'archivage aux niveaux national, régional, ou local.
- Le texte fédérateur est le **RA00063** qui décline la loi sur les archives et encadre la politique d'archivage.

Afin d'assurer ses missions, le SARDO dispose d'un effectif de 44 agents et s'organise en 10 unités complémentaires :

- Le pôle expertise à Saint-Denis (développement de l'application GED'IT)
- Le pôle d'archivage numérique à Saint-Denis (coffre-fort numérique ADELE)
- Le centre national des archives intermédiaires à Combs-La-Ville (ancien centre de Villeneuve-Prairie)
- Le centre national des archives historiques au Mans
- Le centre national des archives du personnel à Béziers
- Le centre multi-techniques pour l'archivage (CMTA) à Saint-Denis
- La médiathèque à Saint-Denis
- Le pôle valorisation collections à Saint-Denis
- Le pôle système de prescription (DIGIDOC ex. SYSPRE) à St Denis
- Le pôle de veille VIDOK - VEILLE INFO DOC KNOWLEDGE à St Denis



Deux grands ensembles se distinguent pour la gestion des archives publiques :

1 / Gestion des archives courantes et intermédiaires.

Textes réglementaires : code du patrimoine, articles L212-4 et R212-3 (contrôle scientifique et technique), R212-10 (archives courantes), R212-11 (archives intermédiaires), R212-13 (tableaux de gestion d'archives) et R212-14 (éliminations).

Référentiel interne à la SNCF : **RA 00063** (Gestion et conservation des archives du groupe public ferroviaire)

Pour assurer cette contribution, le SARDO s'appuie sur :

- **le pôle expertise archives à St Denis (3 agents)** : Que ce soit pour le papier ou les données électroniques sur serveurs, il assure le contrôle scientifique et technique, notamment en réalisant des diagnostics sur site. Il aide les activités et toute entité sur l'organisation du cycle de vie des données et sur l'archivage (réglementation, suivi de traitement d'archives, déménagement, projet de dématérialisation, d'archivage électronique...), et assure l'accompagnement des actions menées sur le terrain. Il administre GED'IT, plateforme de gestion électronique de documents qui intègre le cycle de vie des fichiers. Il assure l'administration de la base MAÏS (Maîtrise pour l'Archivage de l'Information Stratégique) qui gère et décrit les dossiers papier archivés dans les trois centres du SARDO.
- **le pôle archivage électronique à St Denis (1 agent)** : Responsable de la plateforme d'archivage électronique du groupe, il apporte aide et conseil aux services sur les sujets d'archivage électronique et les accompagne dans l'organisation et la mise en place de cet archivage.
- **le centre des archives intermédiaires à Combs La Ville (6 agents)** : Il conserve les archives intermédiaires qui ont comme sort final la conservation au centre du Mans et/ou qui font l'objet de nombreuses demandes de communication.

2°/ Conservation et mise à disposition des archives définitives (historiques).

Le SARDO gère les archives définitives par délégation du Service interministériel des Archives de France (ministère de la culture). Il les met à la disposition des services du groupe ainsi qu'à tous les publics dans le respect des délais de communicabilité définis par le code du patrimoine. Il les met également en valeur par le site internet, des expositions, des prêts...

Textes réglementaires : code du patrimoine, articles R212-12 (archives définitives) et L.213-2 (régime de communication des archives).

Référentiel interne à la SNCF : RA00063 (Gestion et conservation des archives du groupe public ferroviaire)

Pour assurer cette contribution, le SARDO s'appuie sur :

- **Le Centre national des archives historiques au Mans (11 agents)** (tous types d'archives) : le CNAH conserve et met à disposition du groupe et des citoyens les archives définitives de l'ensemble de l'entreprise, à l'exception des dossiers individuels d'agents et des dossiers de pensions, et de certaines archives audiovisuelles. Il organise la mise en valeur de ses fonds par des expositions ou des prêts.
- **Le Centre national des archives historiques du personnel à Béziers (9 agents)** : le CNAHP reçoit les dossiers individuels d'agents ayant quitté l'entreprise, sous forme papier ou sur des microfiches réalisées par le CMTA. Il reçoit également les dossiers Vieillesse et des pensions éteintes pour les agents partis avant le 1er juillet 2007. Il procède à des expurgations sur ces dossiers, puis les numérise pour réalisation de microfiches par le CMTA et conservation définitive. Il met ces dossiers à

la disposition du public interne et externe. Il organise des expositions pour mettre en valeur ses fonds.

- **Le Centre multitechnique pour l'archivage (CMTA) à St Denis (6 agents) :** le CMTA réalise des numérisations en haute définition d'archives papier, de livres et d'objets à des fins de consultation et de valorisation. Il numérise les dossiers individuels d'agents de la région parisienne et réalise des microfiches qu'il envoie au Centre national des archives du personnel pour conservation définitive. Il produit également des microfiches à partir des fichiers numériques réalisés par le Centre national des archives du personnel et les adresse à ce dernier pour conservation définitive.
- **La Médiathèque à St Denis (3 agents) :** elle se charge de la conservation, de la préservation et de la gestion des productions SNCF transmises par les prestataires sous forme de fichiers numériques de photographie ou de vidéo. Elle assure des recherches pour le public interne et externe et mène des actions de valorisation de ses fonds.
- **Le Pôle de Valorisation des collections à St Denis (1 agent) :** il assure un lien indispensable avec nos services de communication et de nombreux organismes externes, musées, mairies, etc. pour faire connaître l'histoire de l'entreprise, préparer les expositions, gérer les dons, etc...

Le Centre des Archives intermédiaires :

Créé en 1993 à Villeneuve-Prairie et transféré à Combs-La-Ville en janvier 2020, le Centre des Archives intermédiaires gère les archives fonctionnelles des directions centrales et des régions parisiennes et propose une solution complète de gestion et de conservation des archives SNCF intermédiaires, afin de répondre aux enjeux associés à une bonne maîtrise des flux d'informations.

La conservation sécurisée des archives :

- L'intégration des documents en base MAÏS / la disponibilité des documents,
- Une gestion du cycle de vie des documents en conformité avec les obligations légales et réglementaires.

La recherche et la consultation d'archives se fait à plusieurs niveaux :

- Recherche par le service par l'accès à la Base MAÏS via Intranet (recherches multicritères, demandes de consultation, ...).
- Recherches réalisées par le Centre des Archives pour les services SNCF, services propriétaires, filiales, dans le cadre d'audits, de contentieux, ...
- Accès à l'information dans le respect de la confidentialité des dossiers (demande d'autorisation de consultation au service propriétaire si nécessaire) qui se matérialise selon plusieurs formes : envoi par courrier interne, par transporteur (lors des envois volumineux), par coursier en cas d'urgence ou encore, consultation sur place.

La gestion du cycle de vie des archives :

- Elimination des archives arrivées au terme de leur durée légale de conservation ou ayant atteint l'obsolescence, après obtention des autorisations du service propriétaire et la validation du Directeur du SARDO qui bénéficie de la délégation du SIAF.
- Destruction physique des documents réalisée dans des conditions qui protègent la confidentialité des dossiers et qui assurent la disparition totale des données et des informations qu'ils contenaient.
- Réactualisation de la base MAÏS une fois ces opérations effectuées.

Le Centre des archives intermédiaires en quelques chiffres :

Personnels :

- Une équipe composée à date de **6 agents SNCF** pas de responsables du Centre n'est diplômé en archivistique.

Bâtiments :

- Loger chez SGA à Combs la Ville.

Le Centre national des archives historiques du Mans :

Créé en 1995, le Centre national des archives historiques du Mans, a ouvert ses portes au public en 1996. Sa vocation est depuis l'origine, de rassembler les archives historiques de l'entreprise, à l'exception des dossiers de personnel regroupés à Béziers.

Il a pour mission de :

- **collecter** les archives historiques relatives à l'histoire ferroviaire,
- **classer** et de traiter les fonds et assurer l'enrichissement des bases de données,
- **conserv**er pour transmettre ce patrimoine aux générations futures
- **communiquer** par les réponses apportées aux recherches,
- **valoriser** ce patrimoine dans le cadre d'expositions, visites, journées européennes du patrimoine...

Le Centre du Mans conserve un patrimoine d'intérêt général incontournable. Il regroupe d'importants fonds patrimoniaux liés à l'histoire ferroviaire depuis les Compagnies de chemin de fer jusqu'à nos jours.

Cela regroupe des archives classiques d'une entreprise et archives spécifiques à l'activité ferroviaire représentant l'évolution du matériel, l'architecture des gares, la construction des ouvrages d'art ou des lignes de chemin de fer, les métiers de cheminot, l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise, ...

Dans cette logique, la collecte d'objets des métiers de la SNCF a été lancée depuis 2016 sous l'impulsion du Pôle valorisation des collections avec le soutien du directeur adjoint afin de préserver un patrimoine témoin du quotidien des cheminots à travers le temps. Cette collection se constitue au fil de l'eau par des dons de particuliers ou de services de l'entreprise et se compose d'objets de toutes sortes voir de quelques matériels roulants emblématiques d'une époque où d'une région. A titre d'exemple, nous citerons la remorque de 1958 de la ligne à voie métrique de St Gervais à Vallorcine qui devrait être complétée par son Automotrice Z 600 ou les voitures Rapide Nord des années 30. Une action complémentaire à notre raison d'être qui permet d'illustrer et de valoriser nos fonds d'archives quel qu'en soit la nature.

Le Centre national des archives historiques du Mans en quelques chiffres :

Personnels :

- Une équipe composée à date de **11 agents SNCF** avec des renforts ponctuels d'agents en reconversion. Aucun des responsables du Centre n'est diplômé en archivistique.

Bâtiments :

- 3 entrepôts de stockage et un bâtiment administratif pour un total de 8104 m².
- Capacité : **42,5 km linéaires**,

Collections :

- 250 000 plans,
- 30 000 plaques de verre,
- 8 000 affiches patrimoniales (Compagnies des chemins de fer avant 1938 et SNCF, mais aussi réseaux étrangers)
- Etc...

Activités :

- Environ 1 000 recherches/an (internes et externes)
- Salle de lecture fermée avec la suite des confinements successifs et en applications des mesures internes SNCF COVID 19 (une moyenne de 280 lecteurs par an avant COVID).

Le centre national des archives historiques du personnel à Béziers

Notre centre national des archives du personnel a ouvert ses portes en 1998.

Il a pour mission :

- la gestion des dossiers des agents ayant cessé leur fonction : dossiers de carrière, dossiers de pension,
- la communication des documents par application de la législation sur les archives publiques avec les possibilités de dérogation prévues par la loi
- la valorisation de ces fonds historiques :

Notre Centre gère près de 3 millions de dossiers relatifs au personnel des Chemins de fer.

Les fonds conservés permettent les recherches sur 800 000 agents SNCF et des anciennes compagnies avant 1938

Ces fonds historiques sont constitués par :

- Les dossiers des personnels des Compagnies de chemins de fer d'intérêt général : Est, Alsace-Lorraine, Nord, Ouest, État, Midi, Paris-Orléans-Midi, Paris-Lyon-Méditerranée,
- Les dossiers des personnels SNCF (cadre permanent, auxiliaires - contractuels, cadres supérieurs)
- Les dossiers des personnels des réseaux d'Afrique du Nord
- Des registres du personnel

Le Centre national des archives historiques du personnel en quelques chiffres :

Personnels :

- Une équipe composée à date de **9 agents SNCF** dont une responsable de site diplômée en archivistique M2. Quelques renforts ponctuels d'agents en reconversion.

Bâtiments :

- 1 entrepôt de stockage englobant les espaces de réception et les bureaux pour un total de 1704 m²
- Capacité : **11 km linéaires**,

Collections :

- 1 500 000 dossiers conservés sur support papier (anciennes compagnies des chemins de fer et SNCF avant 1970.
- 1 500 000 dossiers sur microfiches (réalisées en interne au CMTA à St Denis en collaboration étroite avec le Centre de Béziers)

Activités :

- 2 167 demandes de communications ont été traitées en 2020 (4165 en 2019).
- Salle de lecture fermée avec la suite des confinements successifs et en applications des mesures internes SNCF COVID 19
- Habituellement, ouverture du Centre chaque année pour les JEP et participation active à la valorisation des collections du SARDO (salon, présentations en établissements scolaires, etc...) JEP de façon virtuelle en 2020 et ouverture partielle en 2021...